

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal de la ville de L'Île-Perrot, tenue le mardi 15 janvier 2008, à 19 h 30, en la salle du conseil municipal, 110, boulevard Perrot, L'Île-Perrot, Québec.

SONT PRÉSENTS : Madame Michelle L. LeCavalier
Messieurs André Legault, André Groulx, Marcel Rainville, René Pinsonneault et Robert Lafrance

Madame Manon Bernard, Directrice générale
Madame Lucie Coallier OMA, Greffière

FORMANT QUORUM SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR MARC ROY, MAIRE

08/01/001 ORDRE DU JOUR - ADOPTION

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault

ET RÉSOLU : Unanimement

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance du conseil en y ajoutant les items suivants :

- 3.1 Déclaration des intérêts pécuniaires de monsieur Robert Lafrance
- 4.7 Subvention pour fins d'amélioration du réseau routier municipal
- 5.2 Retraite de madame Guylaine Dumberry

ADOPTÉE

08/01/002 PROCÈS-VERBAUX - ADOPTION

Chaque membre du conseil municipal ayant reçu copie des procès-verbaux au moins 24 h avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture, le tout conformément à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes.

IL EST

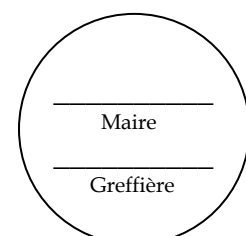
PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault

APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier

ET RÉSOLU : Unanimement

D'ADOPTER les procès-verbaux de la séance ordinaire du 11 décembre 2007 et de la séance spéciale du 18 décembre 2007.

ADOPTÉE



08/01/003 DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DE MONSIEUR LE CONSEILLER ROBERT LAFRANCE

Conformément à l'article 358 de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités du Québec*, la déclaration des intérêts pécuniaires mise à jour par monsieur le conseiller Robert Lafrance pour l'année 2008 est déposée.

08/01/004 CIT LA PRESQU'ÎLE – PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2008

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Groulx
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Robert Lafrance
ET RÉSOLU : Unanimement

D'ADOPTER les prévisions budgétaires du Conseil Intermunicipal de Transport « La Presqu'Île » pour l'année 2008, le tout conformément à l'article 468.34 de la *Loi sur les cités et villes*.

D'AUTORISER le paiement de la quote-part de la ville de L'Île-Perrot pour l'exercice financier 2008 au montant de 8 623\$.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le poste budgétaire 02-370-00-971.

ADOPTÉE

08/01/005 CIT LA PRESQU'ÎLE – PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS 2008-2009-2010

IL EST

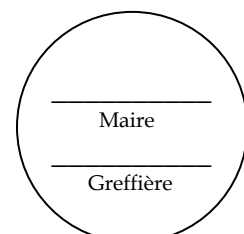
PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Groulx
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
ET RÉSOLU : Unanimement

D'APPROUVER le programme triennal des immobilisations pour les exercices financiers 2008, 2009 et 2010 tel qu'adopté par le Conseil Intermunicipal de Transport « La Presqu'Île » pour un montant total de 230 000\$.

ADOPTÉE

08/01/006 AMENDEMENT AU RÈGLEMENT SUR L'ÉTABLISSEMENT DES QUOTES-PARTS ET LEUR PAIEMENT PAR LES MUNICIPALITÉS FAISANT PARTIE DE LA CMM – FINANCEMENT DES ÉQUIPEMENTS MÉTROPOLITAINS

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de la lettre du 26 novembre 2007 du président du Caucus des municipalités de la Métropole et maire de Laval, monsieur Gilles Vaillancourt, concernant l'amendement au *Règlement sur l'établissement des quotes-parts et leur paiement par les municipalités faisant partie de la CMM* au sujet du financement des équipements métropolitains que sont le Jardin botanique, l'Insectarium, le Planétarium, le Biodôme et le Cosmodôme;



ATTENDU QUE la section 2 du règlement de la CMM prévoit qu'à compter du 1^{er} janvier 2008, le déficit de ces équipements sera réparti aux municipalités de la CMM selon leur potentiel fiscal respectif allégeant ainsi la part de la ville de Montréal d'environ 5,4 millions de dollars aux dépens de toutes les autres municipalités de la CMM;

ATTENDU QUE ce règlement, sans modification, équivaut pour la ville de L'Île-Perrot à un montant supplémentaire à payer de 24 206\$ pour les équipements à caractère métropolitain, soit un total de 61 425\$ à payer par la Ville en 2008;

ATTENDU QUE la ville de L'Île-Perrot préconise la reconduction de la formule de répartition actuelle jusqu'en 2013;

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
ET RÉSOLU : Unanimement

QUE le conseil municipal de la ville de L'Île-Perrot appuie sans réserve la position du président du Caucus des municipalités de la Métropole et maire de Laval, monsieur Gilles Vaillancourt, afin que soit reconduite la formule de répartition actuelle jusqu'en 2013.

QUE le conseil municipal de la ville de L'Île-Perrot demande au maire de Montréal, ainsi qu'à tous les représentants de la ville de Montréal au conseil d'administration de la Communauté métropolitaine de Montréal, de respecter l'esprit et l'engagement pris lors de la signature du pacte fiscal, et ce, concernant la reconduction de la formule de répartition actuelle du financement des équipements métropolitains.

QUE copie de la présente résolution du conseil municipal soit transmise au maire de la ville de Montréal et président de la Communauté métropolitaine de Montréal, monsieur Gerald Tremblay, au maire de Laval et président du Caucus des municipalités de la Métropole de l'Union des municipalités du Québec, monsieur Gilles Vaillancourt, à toutes les villes et municipalités régionales de comté de la Communauté métropolitaine de Montréal.

ADOPTÉE

08/01/007 FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS – COTISATION ANNUELLE

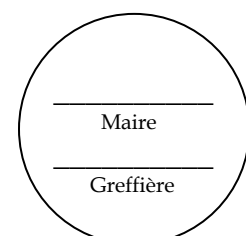
IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Robert Lafrance
ET RÉSOLU : Unanimement

D'AUTORISER le paiement des frais relatifs à la cotisation de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) pour la période du 1^{er} avril 2008 au 31 mars 2009, au coût de 1271,39\$.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le poste budgétaire 02-110-00-494.

ADOPTÉE



08/01/008 LE GRAND MONTRÉAL BLEU – DEMANDE DE SUBVENTION

CONSIDÉRANT QUE la Communauté métropolitaine de Montréal procède au lancement du Troisième plan d'action pour l'accessibilité aux rives et aux plans d'eau du Grand Montréal Bleu;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'un programme tripartite où le ministère des Affaires municipales et des Régions, la Communauté métropolitaine de Montréal et les municipalités participantes assumeront chacun le tiers des coûts des projets;

CONSIDÉRANT QUE le programme de mise en valeur des espaces bleus, appelé aussi le Fonds bleu, vise à permettre la réalisation de projets riverains qui protègent et mettent en valeur les berges, les îles et les plans d'eau, dans le respect de l'environnement;

CONSIDÉRANT QUE le programme veut favoriser un rayonnement de la région métropolitaine par la qualité de l'aménagement et la diversité des usages, il veut également contribuer au renforcement de la solidarité métropolitaine et au développement d'un sentiment d'appartenance à la Communauté;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la municipalité et de ses contribuables de profiter d'un tel programme.

EN CONSÉQUENCE :

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
ET RÉSOLU : Unaniment

DE PRÉSENTER une demande de financement auprès du Secrétariat métropolitain de mise en valeur des espaces bleus et verts dans le cadre de son plan d'action pour l'accessibilité aux rives et aux plans d'eau, plus particulièrement pour le projet suivant :

- aménagement d'une rampe de mise à l'eau
lot 1 578 855 (251-259 Montée Sagala).

DE CONFIRMER l'engagement de la municipalité à assumer sa part d'investissement audit projet.

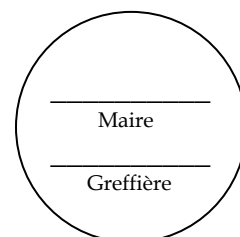
DE DÉSIGNER madame Manon Bernard, directrice générale, pour agir au nom de la municipalité dans ce dossier.

ADOPTÉE

08/01/009 RÉVISION DE L'ENTENTE SUR LA GESTION DES EAUX USÉES

CONSIDÉRANT les règlements numéros 384 de la ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot et 513 de la ville de L'Île Perrot autorisant la conclusion d'une entente intermunicipale relative à la gestion des eaux usées entre les deux municipalités;

CONSIDÉRANT la signature d'une telle entente par les parties en date du 25 avril 2000 pour une durée d'une (1) année et laquelle entente a été automatiquement reconduite pour des périodes successives d'un (1) an;



CONSIDÉRANT qu'il est maintenant nécessaire de revoir chacune des modalités de ladite entente et qu'il y a lieu d'informer la ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot au moins trois (3) mois avant la date d'expiration de la période de reconduction le tout conformément à l'article 8 de ladite entente.

EN CONSÉQUENCE :

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Robert Lafrance
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unaniment

D'INFORMER la ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot que la ville de L'Île-Perrot n'entend pas reconduire l'entente actuellement en vigueur sur la gestion des eaux usées.

QUE cette entente viendra à échéance le 25 avril 2008.

ADOPTÉE

08/01/010 DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER - 22^E, 24^E, 25^E ET 27^E AVENUES

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller André Groulx
ET RÉSOLU : Unaniment

DE DEMANDER à monsieur Yvon Marcoux, député de Vaudreuil-Soulanges d'accorder à la ville de L'Île-Perrot une subvention au montant de 100 000\$ dans le cadre de son programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal.

QUE la subvention soit applicable pour les travaux de réfection des 22^e, 24^e, 25^e et 27^e avenues.

ADOPTÉE

08/01/011 LIEUTENANT INTÉRIMAIRE AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE - NOMINATIONS

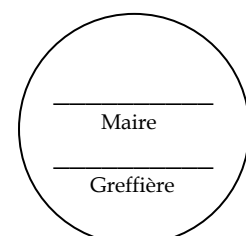
CONSIDÉRANT le rapport du directeur du service de sécurité incendie daté du 11 décembre 2007.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
ET RÉSOLU : Unaniment

DE NOMMER messieurs Benoit Rioux, Sylvain Gervais et Marc Poirier au grade de lieutenant intérimaire au service de la sécurité incendie de L'Île-Perrot.

ADOPTÉE



08/01/012 RETRAITE DE MADAME GUYLAINE DUMBERRY

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
ET RÉSOLU : Unanimement

D'OFFICIALISER la retraite de madame Guylaine Dumberry en tant qu'agent de bureau au service récréatif et ce à compter du 15 février 2008.

DE REMERCIER madame Dumberry pour les services qu'elle a rendus durant toutes ces années et de lui souhaiter un franc succès dans ses projets futurs.

ADOPTÉE

08/01/013 DÉBOURSÉS ET REGISTRE DES CHÈQUES AU 31 DÉCEMBRE 2007

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Robert Lafrance
ET RÉSOLU : Unanimement

D'ACCEPTER ET D'AUTORISER le paiement des déboursés au 31 décembre 2007, tels que détaillés sur les registres des chèques pour un montant total de 1 918 379,21\$.

ADOPTÉE

08/01/014 AMENDEMENT DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 07/11/312 INTITULÉE : « MANDAT POUR SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA RÉALISATION D'UN PLAN D'INTERVENTION POUR LE RENOUVELLEMENT DES INFRASTRUCTURES »

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Groulx
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
ET RÉSOLU : Unanimement

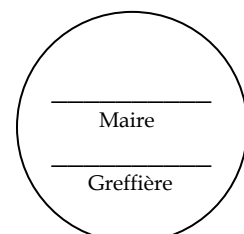
D'AMENDER la résolution portant le numéro 07/11/312 intitulée : « Mandat pour services professionnels pour la réalisation d'un plan d'intervention pour le renouvellement des infrastructures » par l'ajout des mots « dans le budget 2008 » au dernier alinéa, immédiatement après les mots « à même le poste budgétaire 02-311-00-411 ».

ADOPTÉE

08/01/015 MANDAT À « INNOVISION + » POUR LA REDÉLIMITATION DES DISTRICTS ÉLECTORAUX

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
ET RÉSOLU : Unanimement



DE MANDATER la firme « Innovision + » pour la fourniture d'un soutien technique professionnel complet et en temps réel pour la redélimitation des districts électoraux de la municipalité selon les prescriptions de la Loi et les normes actuellement en vigueur, le tout conformément à leur offre de service datée du 14 novembre 2007.

D'AUTORISER à ces fins une dépense de 8320\$, plus les taxes applicables.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le poste budgétaire 02-140-00-410.

ADOPTÉE

08/01/016 LES VERSANTS DE LA FORÊT PHASE III-B – CESSION DES LOTS 3 093 346, 3 093 347, 3 093 393 ET 3 093 394

CONSIDÉRANT la convention de construction et de services dûment signée entre la compagnie Crossfield Development Inc. et la ville de L'Île-Perrot pour la « Phase III-B » du projet domiciliaire « Les Versants de la Forêt »;

CONSIDÉRANT le certificat d'acceptation finale des travaux émis par la firme d'ingénieurs « Les Consultants L.B.C.D. Inc. » en date du 24 novembre 2006.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Robert Lafrance
ET RÉSOLU : Unanimement

D'ACCEPTER que la compagnie Crossfield Development Inc. représentée par monsieur Michael (Wai-Man) Ng, cède à la Ville pour un montant d'un dollar, les lots connus et désignés comme étant les lots 3 093 346, 3 093 347, 3 093 393 et 3 093 394 du cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Vaudreuil, y compris les réseaux d'égout, d'aqueduc, de drainage, la fondation de rue, l'emprise de rue et les droits de passage ou de servitude nécessaires pour la bonne exécution des travaux de la « Phase III-B » du projet domiciliaire « Les Versants de la Forêt ».

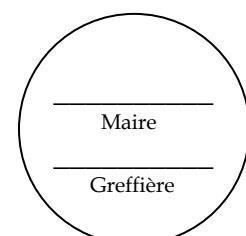
QUE cette cession soit totalement aux frais du cédant.

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité, l'acte de cession en conséquence et tout document incident découlant de cette transaction.

ADOPTÉE

08/01/017 ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 593 INTITULÉ : « PROJET DE RÈGLEMENT PERMETTANT DORÉNAVANT DANS LA ZONE H2-01 UNE MARGE ARRIÈRE DE 6,90 MÈTRES ET UN MINIMUM DE 2 BÂTIMENTS PAR TERRAIN »

Les membres du conseil présents déclarent avoir reçu copie du premier projet de règlement numéro 593, l'avoir lu et renoncent à sa lecture.



IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller André Groulx
ET RÉSOLU : Unanimement

D'ADOPTER le projet de règlement numéro 593 intitulé: « Projet de règlement permettant dorénavant dans la zone H2-01 une marge arrière de 6,90 mètres et un minimum de 2 bâtiments par terrain ».

QU'UNE soirée de consultation publique soit tenue dans la salle du conseil à 19 h, le mardi 5 février 2008.

Des copies du premier projet de règlement numéro 593 ont été mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance.

ADOPTÉE

08/01/018 ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LA FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA MANUTENTION, LE TRANSPORT ET L'ÉLIMINATION DES BOUES DÉSHYDRATÉES DE L'USINE D'ÉPURATION

CONSIDÉRANT la procédure d'appel d'offres public par voie de publication dans un journal et dans un courrier électronique;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions en date du 6 décembre 2007 et l'analyse de celles-ci;

CONSIDÉRANT le rapport du directeur général adjoint daté du 19 décembre 2007.

IL EST

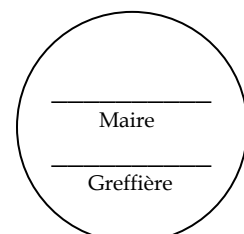
PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
ET RÉSOLU : Unanimement

D'ADJUGER le contrat relatif à la fourniture de services professionnels pour la manutention, le transport et l'élimination des boues déshydratées de l'usine d'épuration pour les années 2008, 2009 et 2010 à la compagnie « RCI Environnement Inc. », sise au 9501, rue Ray Lawson, à Anjou (Québec), H1J 1L4, au coût fixe pour la durée du contrat de 267 834,25\$, plus les taxes applicables, tel que détaillé dans leur soumission datée du 4 décembre 2007.

D'AUTORISER à ces fins une dépense de 254 442,54\$ nette de ristourne.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le poste budgétaire 02-414-00-458.

ADOPTÉE



08/01/019 ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LA FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LES ANALYSES DES EAUX USÉES ET DES BOUES (P-A) ET LES ANALYSES DE L'EAU POTABLE (P-B) AUX USINES

CONSIDÉRANT la procédure d'appel d'offres par voie d'invitation pour la fourniture de services professionnels pour les analyses des eaux usées et des boues (P-A) et les analyses de l'eau potable (P-B) aux usines;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions en date du 11 décembre 2007 et l'analyse de celles-ci;

CONSIDÉRANT le rapport du directeur général adjoint daté du 19 décembre 2007.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Robert Lafrance
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unanimement

D'ADJUGER le contrat pour la fourniture de services professionnels pour les analyses des eaux usées et des boues (P-A) et les analyses de l'eau potable (P-B) aux usines pour les années 2008, 2009 et 2010 à la firme « Laboratoire Bio-Services », sise au 180, boulevard Morin (Route 117 - Nord), Ste-Agathe-des-Monts (Québec), J8C 2W5, au coût de 24 114,02\$, plus les taxes applicables, conformément à leur soumission datée du 10 décembre 2007;

D'AUTORISER à ces fins une dépense de 22 908,32\$ nette de ristourne.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même les postes budgétaires 02-414-00-444 et 02-412-00-444.

ADOPTÉE

Monsieur le maire invite les citoyens à la période de questions. Celle-ci se tiendra de 19 h 50 à 19 h 55.

08/01/020 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE - ADOPTION

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Robert Lafrance
ET RÉSOLU : Unanimement

DE LEVER l'assemblée à 19 h 55.

ADOPTÉE

MARC ROY
MAIRE

LUCIE COALLIER, OMA
GREFFIÈRE

